



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

machines et appareils électriques

Question écrite n° 27984

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur les graves préoccupations que soulève l'annonce récente par la direction européenne du groupe Electrolux, de supprimer 400 postes en Europe. De l'aveu même du président d'Electrolux France, il s'agit « d'améliorer la productivité du groupe » alors que celui-ci enregistre déjà des profits importants. Cette restructuration touche plusieurs entreprises au nombre desquelles celle d'Ardam Electrolux à Revin dans les Ardennes, qui compte plus de 600 salariés et risque de voir disparaître son bureau d'études. Légitimement inquiets de cette situation, les responsables syndicaux viennent de déclencher le droit d'alerte au niveau du comité central d'entreprise. À Revin, la production actuelle de lave-linge est d'environ 650 000 par an et les salariés estiment que le seuil de viabilité de l'entreprise ne permet pas de descendre en dessous de 500 000 par an. La capacité de production pouvant être rapidement portée à plus de 900 000 unités par an, il apparaît nécessaire de préciser les projets industriels de la direction pour atteindre ce rythme. La pérennité du site d'Ardam Electrolux de Revin et de ses emplois en dépend. Par ailleurs, afin de s'inscrire dans la nécessaire contribution à la protection de l'environnement, le retour au transport de la production par voie ferroviaire est indispensable. L'abandon récent du fret SNCF par Ardam Electrolux ne correspond pas aux objectifs de développement du site de Revin. Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour qu'un point soit rapidement établi de cette affaire et des conséquences économiques et sociales susceptibles d'en résulter. Il lui demande également de favoriser l'organisation des concertations nécessaires pour préciser, avec l'ensemble des parties concernées, les orientations indispensables à l'évolution de la capacité de production de l'entreprise.

Texte de la réponse

Le groupe suédois Electrolux, un des leaders mondiaux du marché des appareils du gros électroménager, dispose en France d'une usine moderne située à Revin, dans les Ardennes, spécialisée dans la fabrication de lave-linge à chargement par le haut, dont l'Europe de l'Ouest constitue le marché principal. Cette unité de production emploie environ 650 salariés et fabrique près de 650 000 appareils par an. Le président d'Electrolux France, interrogé par les services du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, a confirmé que son groupe recherchait à rationaliser l'organisation de sa structure en Europe, compte tenu de l'évolution du marché. L'impact social de cette réorganisation a été estimé au maximum à 400 suppressions d'emplois sur cette même zone géographique. Lors du comité central d'entreprise (CCE) du 26 juin 2008, il a été indiqué au personnel de Revin que cette réorganisation ne concernerait pas plus de quatre postes sur le site ; l'existence du bureau d'études n'étant pas remise en cause dans le cadre de cette opération. Par ailleurs, les solutions de reclassement de ce personnel sont, d'ores et déjà, envisagées. La direction d'Electrolux France a souhaité souligner la bonne qualité du dialogue social au sein de l'entreprise et a tenu à préciser qu'aucun droit d'alerte n'a été déclenché à l'issue du CCE. Par ailleurs, il a été annoncé au personnel qu'au prochain comité d'établissement du site de Revin les voies d'amélioration de la productivité de l'usine seraient abordées. S'agissant des moyens de transport de marchandises utilisés par l'usine de Revin, la direction d'Electrolux

insiste sur le fait que la SNCF a arrêté le service wagons isolés de sa propre initiative.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27984

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6335

Réponse publiée le : 14 octobre 2008, page 8832